

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ROUEN - 7608 - Actes des sociétés (A) -
Dépôt le 20/09/2024 - 7249 - 1998 B 00111 - 417 525 037 - FIGESCO AUDIT

FIGESCO AUDIT

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 615 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 8 AVENUE MARECHAL FOCH
76190 YVETOT
417 525 037 RCS ROUEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 MARS 2024 (17h)

Conformément aux dispositions définies à l'article 21 des statuts, les associés de la société FIGESCO AUDIT ont consenti à se réunir sans délai en Assemblée Générale Ordinaire, 8 Avenue Maréchal Foch 76190 YVETOT, sur convocation verbale de la présidence faite à tous les associés.

Feuille de présence

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés possèdent :

736 actions sur les 736 actions ayant le droit de vote.

Majorité

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Présidence de l'Assemblée

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thomas CHANCEL, en sa qualité de Gérant de la société HYTEM, Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Les comptes annuels (bilan et compte de résultat) arrêtés au 30 septembre 2023,
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant en application de l'alinéa 1 de l'article L. 821-43 du Code de commerce,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, en application de l'alinéa 1 de l'article L. 821-43 du Code de commerce, de nommer avec effet au 01 octobre 2023, sous le régime de l'audit classique, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire :

Monsieur Fabrice CARRIE
Entrepreneur individuel
Immatriculé sous le numéro SIREN 447 708 082 RCS LE HAVRE
et sous le numéro SIRET 447 708 082 00055
Demeurant 3, rue Dauphine 76600 LE HAVRE

Et, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant :

DHP EXPERTISES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 203 464 euros
Siège social : 49 rue Lavoisier
93110 ROSNY-SOUS-BOIS
393 547 484 R.C.S. BOBIGNY
Représentée par monsieur Didier HALBEHER-PERONNEE, gérant

pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2029.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée Générale.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidence.

SARL HYTEM
Président

